

TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES QUESTIONS LGBTIQ+

Recommandations à l'attention des journalistes

Outils de formation pour les médias développés par

décadre
pour l'égalité dans les médias



Fédération Genevoise
des Associations LGBT

TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES QUESTIONS LGBTIQ+

Recommandations à l'attention des journalistes

Outils de formation pour les médias développés par

décadré
pour l'égalité dans les médias



Fédération Genevoise
des Associations LGBT

Mars 2023 — 1^{ère} édition

Toute reproduction est strictement interdite
sauf autorisation ou mention du ©.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. Recommandations générales | 7 |
| 2. Questions trans* | 10 |
| 3. Questions de non-binarités | 14 |
| 4. L'intersexuation | 18 |
| 5. Les familles arc-en-ciel | 22 |
| 6. Les personnes LGBTIQ+ en situation de migration forcée | 26 |
| Impressum | 30 |

RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES JOURNALISTES

Recommandations générales



1. Prendre le temps

Un des constats de la recherche exploratoire menée par décadréE¹ est que les meilleures expériences des personnes concernées avec les médias ont eu lieu lorsque les journalistes ont pris le temps de se renseigner auprès d'associations spécialisées ou de suivre la personne pour comprendre son quotidien.

Il est donc important que les journalistes prennent le temps de s'informer et de se renseigner avant de traiter du sujet. Cela est particulièrement le cas pour les thématiques LGBTIQ+ car les médias ont une responsabilité d'information de la population sur ces questions.

2. Demander pour respecter

Dès le début d'une prise de contact, il faut demander à la personne comment l'appeler (prénom, titre, etc.) ainsi que la manière dont il faut la genrer : son pronom (qui peut être « elle », « il » ou « iel », par exemple), mais également les accords utilisés (féminins, masculins, neutres, alternés, etc.).

Il faut également demander les limites de la personne, en termes d'anonymat, de confidentialité et des questions posées.

3. Rendre visible

Personne ne peut parler à la place des personnes concernées. Pour rendre visible leurs vécus, il faut également leur donner la parole sur les sujets qui les concernent. Avoir de vraies personnes permet d'éviter certaines caricatures.

Il est également possible de faire appel à des personnes-ressources expertes de ces thématiques. Cela permet de ne pas sur-utiliser les personnes concernées et d'apporter un point de vue global.

4. Respecter l'anonymat et le droit de relecture

Les personnes LGBTIQ+ sont encore discriminées en Suisse. L'anonymat peut servir de protection, il faut le respecter et ne pas exploiter la visibilité des personnes concernées.

Que les personnes soient anonymes ou non, il est également important pour elles de pouvoir relire/voir les citations ou le sujet entier pour pouvoir vérifier les termes utilisés ainsi que leur sens. Cela contribue à une représentation plus juste.

5. L'acronyme LGBTIQ+ n'est pas un « fourre-tout »

Il ne faut pas employer les acronymes LGBT, LGBTI ou LGBTIQ+ comme des « fourre-tout », par exemple en utilisant LGBT alors qu'il est uniquement question d'homosexualité.

Bien que certaines expériences de discriminations soient semblables au sein de la communauté, les expériences peuvent être différentes et les médias doivent alors expliciter le sujet traité avec les termes adéquats.

6. Ne pas nominaliser

Utiliser « les personnes trans*/non-binaires/intersexes » et non pas les « trans*/non-binaires/intersexes », car trans* est un adjectif par exemple. Les personnes LGBTIQ+ sont plus qu'uniquement leur orientation sexuelle et/ou affective ou leur identité de genre, par exemple.

Recommandations spécifiques sur les questions trans*

Ces recommandations ont été
élaborées en collaboration avec
Transgender Network Switzerland.

TRANSGENDER
NETWORK
SWITZERLAND
TGNS

1. La transphobie est une discrimination

Il est important de garder à l'esprit que la transphobie est une discrimination, que le fait de mégenrer et de ne pas respecter l'identité d'une personne est une violence.

2. Les transidentités sont une question de genre

Nous parlons aujourd'hui de personnes trans* ou transgenres. C'est le genre ressenti et vécu qui prime et non le sexe assigné à la naissance ou inscrit à l'état civil. Les personnes trans* ont le droit d'utiliser les pronoms et le prénom d'usage qu'elles souhaitent. Ainsi, il faut privilégier ces derniers et non le genre à l'état civil ou de naissance et ne pas faire des allers-retours entre les pronoms dans l'article. Ne pas utiliser les bons pronoms et prénoms, c'est nier l'existence et l'identité des personnes trans* et ne pas respecter leurs droits fondamentaux.

3. Les transidentités sont multiples

Le terme trans* est souvent accompagné d'un astérisque pour mettre en avant la pluralité des vécus. Si votre sujet est spécifiquement sur un vécu particulier, par exemple le fait d'être un homme trans*, il est important de le préciser.

De plus, toutes les personnes trans* ne vont pas systématiquement se reconnaître dans le terme trans* ou transgenre. Il est fortement conseillé de demander à la personne concernée comment elle souhaite être désignée. Imposer un terme peut être ressenti comme très violent.

4. Trans* est un adjectif

Les termes comme trans* ou transgenre sont à utiliser comme un adjectif et non un substantif. Il faut parler de personnes transgenres, d'une femme trans* ou d'un homme trans*, par exemple. Il en va de même pour les personnes non-binaires, le terme non-binaire étant un adjectif.

5. Utiliser le verbe être pour parler des personnes trans* et non pas devenir ou se transformer

Les mots sont importants. Le fait d'être n'est pas un privilège cis-gendre. Par exemple, une femme trans* est une femme, elle ne le devient pas, ce n'est pas « un homme qui devient une femme » et elle ne se transforme pas.

6. Une femme trans* a toujours été une femme. Un homme trans* a toujours été un homme. Une personne non-binaire a toujours été non-binaire.

Les personnes trans* ont le droit d'utiliser les pronoms et le prénom d'usage qu'elles souhaitent. Ainsi, il faut privilégier ces derniers et non le genre à l'état civil ou de naissance et ne pas faire des allers-retours entre les pronoms dans l'article.

Lorsque vous parlez d'une femme trans*, le pronom et le genre à utiliser, de sa naissance à aujourd'hui, sont féminins.

Lorsque vous parlez d'un homme trans*, le pronom et le genre à utiliser, de sa naissance à aujourd'hui, sont masculins.

Lorsque vous parlez d'une personne non-binaire, le(s) pronom(s) et accord(s) à utiliser, de sa naissance à aujourd'hui, sont ceux qu'elle vous aura indiqués.

Ce n'est pas le genre assigné à la naissance qui compte mais l'identité vécue. Ne pas utiliser les bons pronoms et prénoms, c'est nier l'existence et l'identité des personnes trans* et ne pas respecter leurs droits fondamentaux.

7. Privilégier le vécu de la personne sans tomber dans le voyeurisme et sans divulguer le prénom de naissance / deadname

La diffusion de photos du type avant-après la transition sont intrusives, de même que les questions sur les opérations chirurgicales

ou les pratiques sexuelles. Ne pas s'attarder sur des descriptions du corps ou des habits de la personne permet également d'éviter les stéréotypes sur les personnes trans*.

Le deadname est le prénom de la personne trans* et/ou non-binaire avant sa transition. Il est important d'utiliser le prénom choisi de la personne. Divulguer le deadname participe au voyeurisme sur les personnes trans et peut mettre en danger leur anonymat, en plus d'être violent pour les personnes concernées.

On parle également de transition et non de transformation. Chaque transition est propre à la personne concernée. Une transition peut être sociale, médicale et/ou juridique. Il n'y a pas de « vraie » transition et une transition n'a pas forcément de début ou de fin.

Les titres tels que : « Elle était un homme avant » participent également au sensationnalisme, en plus d'être violent pour les personnes concernées.

8. Ne pas confondre les termes et les identités

On parle d'identité de genre quand on parle des questions trans* : il s'agit du ressenti profond et intime d'appartenir totalement ou partiellement à un ou à plusieurs genre(s).

A ne pas confondre avec l'orientation sexuelle et/ou affective, utilisée pour décrire l'attirance émotionnelle et/ou sexuelle envers une personne.

Une personne trans* peut donc être lesbienne, gay, pansexuelle, asexuelle ou encore hétérosexuelle. Une personne non-binaire peut donc être attirée par des personnes du même genre, d'un autre genre, d'aucun genre, de plusieurs genres ou ne ressentir d'attirance pour personne.

Il vaut mieux éviter le terme « identité sexuelle » qui est source de confusion, car il n'est pas clair s'il se réfère à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Recommandations spécifiques sur les questions de non-binarités

1. Savoir de quoi on parle et connaître les spécificités

L'identité de genre est un ressenti profond et intime d'appartenir, totalement ou partiellement, à aucun, un ou plusieurs genre(s). Les questions de non-binarité concernent l'identité de genre. Selon la définition des transidentités, une personne non-binaire est également une personne trans*, car elle ne se reconnaît pas, ou pas totalement, dans le genre assigné à la naissance. Néanmoins, certaines personnes non-binaires n'utilisent pas le terme trans* pour se définir et n'entreprennent pas forcément une transition. Tout comme les femmes et les hommes trans*, certaines personnes non-binaires peuvent ressentir le besoin d'effectuer une transition pour se sentir mieux, par exemple en changeant de prénom(s), de pronom(s), de genre à l'état civil, en modifiant leur apparence et/ou en effectuant diverses démarches médicales. Les besoins et parcours sont très variables d'une personne non-binaire à l'autre.

2. Utiliser les bons termes

L'adjectif « non-binaire » désigne des personnes et est à utiliser lorsqu'il est question d'identité de genre. Les termes « non genré », « mixte » ou « unisexe » sont à utiliser pour qualifier un événement, des jouets, des vêtements ou des toilettes publiques, par exemple.

3. Visibiliser et respecter l'existence des personnes non-binaires

En Suisse, il n'existe pas de chiffres de recensement des personnes non-binaires. Des enquêtes internationales récentes suggèrent que les personnes non-binaires représenteraient entre 25% et 50% de l'ensemble des personnes trans*². Par exemple, en 2021 au Canada, 41% des personnes trans* et/ou non-binaires (qui constituent 0,33% de la population) ont indiqué un genre autre qu'exclusivement « homme » ou « femme », ce qui représente 0,14% de la population canadienne de 15 ans et plus³. De plus, une étude menée

³ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220427/dq220427b-fra.htm> ³ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220427/dq220427b-fra.htm>

² World Professional Association for Transgender Health (WPATH), Standards of Care version 8, page 80, 2022: <https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/26895269.2022.2100644>

en Suisse en 2017 auprès de jeunes de 24-26 ans indique des valeurs similaires: 42% des 0,4% de personnes trans* et/ou non-binaires qui ont répondu s'identifient avec un genre « autre »⁴. Quel que soit leur nombre exact, les personnes non-binaires existent et il est important de les rendre visibles dans l'espace médiatique.

Comme pour les transidentités, il arrive que les thématiques non-binaires soient discutées comme des débats de société avec des pour et contre. Dans ces cas sont souvent mis sur le même plan les avis et expertises de spécialistes (qui travaillent souvent sur ces questions depuis de nombreuses années) et des personnes exprimant leurs opinions et ressentis personnels. C'est problématique, car il n'y a pas à être pour ou contre les personnes non-binaires: elles existent et les respecter fait partie des droits fondamentaux.

4. Respecter l'identité des personnes interviewées

Plusieurs choses sont importantes pour respecter l'identité des personnes non-binaires interviewées: demander le prénom, le ou les pronoms des personnes, ainsi que les accords souhaités, qui peuvent être différents du féminin ou du masculin.

Si vous faites témoigner une personne non-binaire pour un sujet médiatique, il est important de retranscrire et de respecter ses prénom, pronoms et accords dans l'intégralité du texte ou du support visuel ou audio de votre reportage (y compris titre, chapeau, voix off, etc.).

Si la charte graphique de votre média est limitante, vous avez la responsabilité de demander une exception dans le cadre de ce sujet ou de trouver une autre solution qui respecte la personne que vous interviewez (par exemple en utilisant des tournures de phrases n'impliquant pas de formulations genrées). Lorsque c'est possible, n'hésitez pas à vérifier auprès de la personne concernée si la solution choisie lui convient ou, si besoin, à lui expliciter les contraintes que vous avez afin de trouver ensemble une solution.

⁴ <https://www.unisante.ch/fr/formation-recherche/recherche/publications/raisons-sante/raisons-sante-291>

⁵ https://www.pbs.org/independentlens/content/two-spirits_map-html/

⁶ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220427/cg-b002-fra.htm>

5. Ne pas présenter la non-binarité comme un positionnement idéologique

Si l'existence des personnes non-binaires questionne la binarité du genre, être non-binaire n'est ni un choix, ni un positionnement idéologique contre cette binarité. Certaines personnes non-binaires peuvent politiser leur identité à travers un certain militantisme, mais ce n'est pas le cas de toutes.

6. Ne pas présenter la non-binarité comme une mode...

Bien que la visibilité sociale et médiatique de la non-binarité soit relativement récente dans notre société et que les terminologies employées pour en parler aient fortement évolué ces dernières années, la réalité des personnes non-binaires n'est pas nouvelle. L'histoire et l'anthropologie montrent que de nombreuses sociétés et cultures reconnaissent ou ont reconnu depuis longtemps l'existence de plus de deux genres, souvent avec des rôles et termes spécifiques pour les personnes sortant de la binarité homme-femme⁵.

7. ... ni comme une question de jeunes

Une grande proportion des personnes non-binaires visibles sont relativement jeunes, en raison notamment de leur présence plus importante sur les réseaux sociaux et du fait que les jeunes générations sont plus promptes à s'approprier le nouveau vocabulaire en lien avec cette thématique. Toutefois la non-binarité concerne des personnes de tout âge⁶ et il serait erroné de penser qu'il s'agit d'une thématique touchant uniquement les jeunes.

8. Éviter les représentations visuelles stéréotypées

Les personnes non-binaires sont souvent représentées avec des tenues excentriques ou androgynes. Cela peut être le cas mais ce n'est évidemment pas une généralité. Il existe une diversité chez les personnes non-binaires, comme chez tout le monde. Il ne s'agit pas d'un groupe homogène et l'identité de genre n'est pas (forcément) concomitante avec l'expression de genre.

Recommandations spécifiques sur l'intersexuation

1. Visibiliser la thématique de l'intersexuation

Notre veille médiatique montre que les questions intersexes sont très peu traitées dans les médias: en 2020, sur 145 articles sur les thématiques LGBTIQ+ de trois journaux, seuls 2 articles en parlaient, par exemple.

Il est donc important de rendre visible ces questions qui font partie de l'acronyme LGBTIQ+ et de ne pas se cantonner aux sujets médiatiques sur les orientations sexuelles et affectives ainsi que les transidentités.

2. Utiliser des termes corrects et non pathologisants

Il faut faire attention aux termes utilisés, qui peuvent reproduire les mythes sur les personnes intersexuées. Il est question d'intersexuation: c'est un sujet lié au sexe et aux organes génitaux mais pas à la sexualité. Les personnes intersexuées ne doivent pas être décrites comme systématiquement des patientes ou victimes, par exemple.

3. Travailler avec des personnes concernées et les écouter

Les personnes intersexes sont souvent expertes de leur situation et il est nécessaire de faire des sujets médiatiques avec elles.

Témoigner sur ce sujet peut néanmoins être un moment délicat et le sujet médiatique peut avoir un fort impact sur la personne. Il est donc important de lui proposer de relire/réécouter/revisionner pour avoir son retour sur ce qui a été dit (niveau de détails, termes utilisés, etc.).

Il faut également pouvoir réellement garantir l'anonymat des personnes interviewées si elles le souhaitent, ainsi que diversifier ses sources.

4. Humaniser les personnes intersexuées

Il est important de ne pas se focaliser uniquement sur les corps et les organes génitaux, mais parler des personnes, de leurs actions, de leur environnement et de leurs combats politiques par exemple. Il faut éviter le voyeurisme et l'utilisation de la personne interrogée sans tenir compte de ses envies et besoins.

5. Être critique des pratiques médicales

Les questions d'intersexuation sont souvent traitées du point de vue médical, car une des premières pensées est les opérations chirurgicales sur les bébés intersexes. Il fait alors sens de donner la parole aux médecins. Néanmoins, sur cette thématique, les enjeux de pouvoir sont forts. La médecine jouit d'une forte crédibilité dans notre société, les témoignages des médecins sont alors souvent crus sur parole ou sacralisés, alors même que le domaine médical est partie prenante de ces opérations de mutilation. En face, les personnes concernées et/ou expertes sont souvent réduites à des activistes qui donnent uniquement leur avis.

En plus de critiquer les discours médicaux, il est alors important de parler des questions intersexes d'un point de vue des droits humains. Des sociologues ou juristes peuvent également prendre la parole sur ce sujet pour un traitement médiatique plus égalitaire. Car ce qui est dénoncé, ce sont les traitements non-consentis et non-nécessaires, en lien avec la binarité des sexes, l'autodétermination et l'intégrité physique.

6. Parler de l'intersexuation dans des sujets variés

La thématique de l'intersexuation recoupe de nombreux enjeux aux niveaux juridique, politique, social ou médical. Pour diversifier son angle d'approche, il est possible de s'adresser aux associations de personnes concernées afin de comprendre quels sont les enjeux

actuellement intéressants ou s'il y a des communiqués de presses qui ont été publiés.

De plus, il est intéressant de changer le prisme autour de la question intersexe et de pouvoir en parler lors d'autres sujets. Par exemple lorsqu'il est question de diversité corporelle : on parle de taille différente, de corpulences, il est possible aussi de parler d'intersexuation à ce moment-là car cela fait partie de la diversité.

7. Faire attention aux images

Les images utilisées pour illustrer le sujet médiatique sur l'intersexuation peuvent également réaffirmer des mythes. Il faut éviter les images d'organes génitaux ou d'hôpitaux, par exemple. Le drapeau intersexe, des images d'événements ou des portraits de personnalités intersexes qui sont out sont à privilégier.

Recommandations spécifiques sur les familles arc-en-ciel

Ces recommandations ont été
élaborées en collaboration avec
le Pôle Familles LGBTQ+ de
l'association 360.



1. Utiliser les mots qui correspondent aux familles

Utiliser les mots qui correspondent aux réalités des familles permet d'amener des informations qui sont exactes et d'éviter de créer des idées reçues ou des stéréotypes auprès du grand public. Même si chaque famille est différente, il vaut mieux privilégier :

- *Donneur de sperme ou géniteur, et non père*, dans le cas d'une procréation médicalement assistée (PMA), même s'il y a certaines familles lesboparentales où le donneur, dans le cadre d'un don privé, peut avoir un lien dans la vie de l'enfant sans le rôle, les droits et les devoirs d'un père.
- *Éviter le terme de vrai/faux papa ou vraie/fausse maman, ou l'usage de guillemets pour parler de « famille » ou de « parent ».*
- *Le parent biologique n'est pas forcément qui on croit*, par exemple dans le cas d'un couple de femme où l'une aurait porté l'enfant conçu-e avec les ovocytes de sa compagne. *On parlera de parent statutaire et non-statutaire s'il n'y a pas de filiation juridique envers l'un des parents. Si la filiation est établie pour les deux parents, il n'y a pas de différence à faire.*
- *Gestatrice et non mère, et parents d'intention*, dans le cas d'une gestation pour autrui (GPA).
- *Éviter le terme « nouvelles familles »* car ces familles ont en réalité toujours existé, elles gagnent simplement aujourd'hui en visibilité.
- *Éviter de parler d'enfant à tout prix ou de « PMA de confort ».*

2. Connaître les limites quand le sujet contient un témoignage

Les questions intrusives, même si elles ne semblent pas malveillantes, peuvent mettre mal à l'aise lorsqu'une personne témoigne, soit en tant que parent, soit en tant qu'enfant ayant grandi dans une famille arc-en-ciel. Certaines questions, en outre, participent à créer un sentiment de voyeurisme. Par exemple, les questions ou les affirmations telles que demander à un-e enfant laquelle de ses deux mamans est sa préférée, ou demander à deux papas lequel des deux est le « vrai » papa, sont à éviter.

3. Comprendre les parcours des familles arc-en-ciel : des familles sociales et diversifiées

Une famille arc-en-ciel est une famille où au moins l'un des parents se définit comme LGBTIQ+. Au sein des familles arc-en-ciel, il y a autant de structures familiales que dans la diversité familiale de la société au sens large : mono-, bi- ou pluriparentales, recomposées, nucléaires, coparentales, adoptives, familles d'accueil, etc.

Lorsqu'on parle des familles arc-en-ciel, on parle de modèle social de la famille : en effet, ce sont des familles qui mettent l'accent notamment sur la relation d'attachement et sur la volonté d'assumer les responsabilités (devoirs) envers les enfants, indépendamment du lien biologique ou juridique.

4. Le mariage pour toutes et tous ne règle pas l'égalité des droits

Même si la modification de la loi sur le mariage civil a permis une grande avancée juridique en protégeant de facto les enfants naissant via une PMA faite sur sol suisse au sein d'un couple de femmes mariées, il ne règle pas l'égalité des droits pour toutes les familles arc-en-ciel. Il est important ainsi de connaître l'actuel contexte juridique :

- Les enfants naissant dans un couple d'hommes via une GPA ne sont toujours pas protégé-es envers leurs deux papas à la naissance ;
- Les enfants naissant via une PMA à l'étranger au sein d'un couple de femmes ne seront pas protégé-es dès la naissance et devront passer par l'adoption de l'enfant du ou de la partenaire ;
- L'accès à la PMA pour les personnes trans* restera toujours, dans les faits, compliqué à cause des nombreux stéréotypes liés à la parentalité trans* et le genre à l'état civil des personnes formant le couple ;
- Actuellement, au sein d'un couple de même sexe s'étant séparé et ayant eu des enfants avant l'entrée en vigueur de la nou-

velle loi sur l'adoption de l'enfant du/de la partenaire, le parent non-statutaire ne peut toujours pas adopter ses propres enfants, mais devra en assumer les devoirs, tels que payer une pension en cas de séparation ;

- Le processus de l'adoption de l'enfant du/de la partenaire permet l'adoption par le parent non-statutaire de ses propres enfants seulement après un délai de 3 ans de vie commune avec l'autre parent et d'une année de vie avec l'enfant. Par ailleurs, ce processus peut durer plusieurs années. Le tout précarise ces familles durant au moins les deux premières années de vie avec l'enfant.

5. La GPA et la PMA ne sont pas seulement des thématiques LGBTIQ+

Même si elle s'est invitée lors des débats sur l'ouverture du mariage civil, la gestation pour autrui (GPA) est interdite en Suisse, y compris pour les couples hétérosexuels. Des couples en Suisse ont pu fonder leur famille grâce au recours à la GPA à l'étranger, mais on oublie souvent que la majorité des personnes ayant recours à une GPA, tout comme pour la procréation médicalement assistée (PMA), sont en réalité des couples hétérosexuels.

6. Visibiliser la diversité familiale

Les sujets traitant des familles arc-en-ciel sont souvent liés à l'actualité politique et deviennent, en conséquence, des sujets spécifiques sur les familles arc-en-ciel. Or, celles-ci font partie intégrante de la diversité des structures familiales en Suisse. Il pourrait être intéressant de parler autrement des familles arc-en-ciel, pas uniquement dans un article qui les concerne, mais dans un article qui porte sur les familles en Suisse ou la répartition des tâches parentales au sein des couples, par exemple.

Recommandations en lien avec les personnes LGBTIQ+ en situation de migration forcée

1. Visibiliser leurs parcours

Une des conclusions de l'étude et de la veille médiatique menée par décadréE dans le cadre de ce projet est que les personnes LGBTIQ+ en situation de migration forcée sont absentes des médias romands. Elles n'existent tout simplement pas, alors qu'elles font partie de la population et que leur nombre est par ailleurs en augmentation. Des associations de défense de ces populations existent en Suisse romande et sont à disposition des médias.

2. Nuancer et (se) décentrer

Les violations de droits humains des personnes LGBTIQ+ ont lieu partout. 6 pays condamnent l'homosexualité de la peine de mort, tels que l'Iran ou l'Arabie Saoudite, et 30 pays de peines de prison, tels que le Zimbabwe. La Finlande exige une stérilisation des personnes trans* pour que celles-ci puissent changer de genre à l'état civil. Quant aux personnes intersexes, les opérations, décrites comme des mutilations génitales par l'ONU, non-consenties et inutiles sur des bébés et enfants intersexes, continuent à être pratiquées dans quasiment toute l'Europe, y compris en Suisse. Le rapport de l'ILGA-Europe 2022 montre que des améliorations des droits sont constatées, notamment en Serbie ou Slovaquie, et des détériorations des droits ont lieu en Angleterre. Quand on aborde la question des droits des personnes LGBTIQ+ dans le monde, il nous semble ainsi important de nuancer et d'analyser finement les contextes légaux: les droits fondamentaux des personnes LGBTIQ+ sont ainsi violés partout dans le monde.

Par ailleurs, il importe aussi plus largement de se décentrer d'une instrumentalisation des enjeux de questions LGBTIQ+ à des fins racistes, présente notamment dans certains discours sur l'asile et la migration au sein de certains partis politiques, qui dans un même temps ont tendance à ne pas soutenir les droits des personnes LGBTIQ+ en Suisse.

3. Avoir connaissance des limites du processus de demande d'asile pour les personnes LGBTIQ+

Le fardeau de la preuve est une exigence centrale des procédures de demandes d'asile des personnes ayant fui leur pays. Il résonne particulièrement pour les personnes LGBTIQ+ qui fuient en raison de persécutions liées à leur orientation sexuelle et/ou affective ou leur identité de genre. Il leur est souvent demandé de prouver qu'elles sont bien LGBTIQ+, afin de s'assurer des persécutions subies ou qu'elles risquent de subir. Pour les personnes LGBTIQ+, cette exigence prend un caractère encore plus délicat, car elles disposent le plus souvent pour unique preuve des persécutions subies de leur seul récit, et doivent donc parler d'événements liés à leur intimité et qu'elles ont dû cacher. Elles doivent ainsi être très vite en mesure de faire un coming out et expliquer leur parcours.

De plus, les codes culturels ou sociaux qu'on associe à la communauté LGBTIQ+ sont ceux qu'on pense exister en Suisse et qui en plus ne sont pas forcément semblables dans d'autres pays : on projette donc forcément ses propres stéréotypes et représentations en lien avec ce qu'on pense être une personne LGBTIQ+.

C'est donc particulièrement délicat et problématique. L'évaluation de la crédibilité de leur histoire, très souvent au cœur des refus d'asile, est ainsi souvent biaisée.

4. Comprendre les enjeux autour de leurs droits

Les personnes LGBTIQ+ migrantes, qu'elles soient sans statut légal, en procédure d'asile ou réfugiées, ne bénéficient pas des mêmes droits que les autres personnes résidentes nationales LGBTIQ+. Elles peuvent aussi se trouver, de par leur statut ou leur situation de précarité, face à des obstacles pour accéder aux mêmes droits en Suisse. Par exemple, les personnes LGBTIQ+ sans statut légal sont empêchées de se marier ou face à un parcours de combattant-e-x-s. Plus largement, des conditions très restrictives pour les personnes provenant de pays hors UE/AELE font obstacle à la

migration familiale. L'accès au logement est aussi particulièrement difficile pour les personnes migrantes précaires et plus généralement pour toutes les personnes migrantes qui peuvent cumuler des discriminations face aux bailleurs.

5. Diversifier les sujets, les représentations, les images

Diversifier les parcours de vie dans les sujets de témoignage sur les personnes LGBTIQ+, par exemple: toutes les personnes LGBTIQ+ vivant en Suisse ne sont pas forcément suisses ni forcément blanches. Les images ou photos utilisées pour illustrer des sujets ont également un impact sur les représentations du grand public.

6. Bien accompagner un témoignage

Si vous souhaitez faire un sujet médiatique comportant le témoignage, le partage d'expertise ou de savoir d'une personne LGBTIQ+ en situation de migration forcée, il est important de bien accompagner la personne et connaître les enjeux autour de sa situation. Nous vous renvoyons aux recommandations faites par décadréE dans le cadre des témoignages liés aux violences sexistes⁷. Permettre également à la personne d'être accompagnée d'un-e interprète au cas où celle-ci ne parle pas bien français et lui permettre de choisir l'interprète qui l'accompagne est essentiel : en effet, la personne interviewée doit pouvoir se sentir en confiance tant avec le/la journaliste, mais également avec l'interprète.

Comprendre les risques également liés à un témoignage, et au fait de s'exposer, est important également : avec des risques de représailles, des risques d'être reconnu-e-x-s, d'un jour ne plus pouvoir rentrer dans son pays ou plus globalement, de voir ses conditions de vie se précariser encore davantage.

Enfin, permettre une relecture est important, en tenant également compte des besoins vis-à-vis de la langue de la personne interviewée dans le cas où elle ne maîtrise pas le français.

Ce livret a pu être mis en place
grâce au soutien de :



Impressum

Rédaction

Delphine Roux (Fédération genevoise des associations LGBT) et Noémie Schorer (décadréE)

Relectures

Transgender Network Switzerland, Ekivock, InterAction Suisse, Pôle Familles LGBTQ+ de l'association 360, Asile LGBTIQ+ et Rainbow Spot

Design graphique
Vanessa Cojocar

décadré
pour l'égalité dans les médias

rue de la Coulouvrenière 8
1204 Genève

info@decadree.com
www.decadree.com



Fédération Genevoise
des Associations LGBT

rue de la Navigation 11
1201 Genève

info@federationlgbt-geneve.ch
www.federationlgbt-geneve.ch